



**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité d'Albanel, que :

Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité d'Albanel sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau pendant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

**M.R.C. Maria-Chapdelaine  
173, boulevard St-Michel  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et au bureau de la municipalité d'Albanel;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la M.R.C. Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 26<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.

---

RÉJEAN HUDON, directeur général

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Réjean Hudon, directeur général, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent en affichant une copie entre 9 h et 11 h, le 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, rue du Coteau-Marcil, rue Gagnon, rue du Parc Pagé ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour du mois de septembre 2018.

---

Directeur général